

# PAM

Plan d'action pour la Méditerranée  
pour la Convention de Barcelone



# table des matières

- 03 QU'EST-CE QUE LA CONVENTION DE BARCELONE ?
- 05 LA MÉDITERRANÉE, UNE MER AUX DÉFIS UNIQUES
- 06 LA STRUCTURE DU PAM
- 08 LES COMPOSANTES DU PAM
- 10 LES ACTIVITÉS DU PAM

Le PAM était le premier plan adopté en tant que Programme des mers régionales sous l'égide du PNUE. Il est géré par le PNUE et fait partie de la DIPE, la Division pour l'intégration de la politique environnementale, qui est responsable pour l'intégration de la politique environnementale de manière à promouvoir le développement durable aux niveaux global, régional et national.



En 1975, seize pays méditerranéens et la Communauté européenne ont adopté le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), le tout premier des Programmes des mers régionales mis en place dans le cadre du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

En 1976, ces mêmes pays ont adopté la Convention de Barcelone, fondement juridique de la protection de la mer Méditerranée. Six protocoles relatifs à des aspects spécifiques de la conservation de l'environnement en Méditerranée sont venus compléter le cadre juridique du PAM :

- le Protocole « immersions » (par les navires et aéronefs)
- le Protocole « prévention et situations critiques » (pollution par les navires et situations critiques)
- le Protocole « tellurique » (sources et activités situées à terre)
- le Protocole « ASP et biodiversité »
- le Protocole « offshore » (pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation)
- le Protocole « déchets dangereux »


## La Convention de Barcelone vise à :

- [ évaluer et maîtriser la pollution marine ;
- [ assurer la gestion durable des ressources naturelles marines et côtières ;
- [ intégrer l'environnement dans le développement économique et social ;
- [ protéger le milieu marin et les zones côtières par la prévention et la réduction de la pollution et, dans toute la mesure du possible, éliminer la pollution provenant de sources situées à terre ou en mer ;
- [ protéger le patrimoine naturel et culturel ;
- [ renforcer la solidarité entre les états riverains de la Méditerranée ;
- [ contribuer à améliorer la qualité de vie.

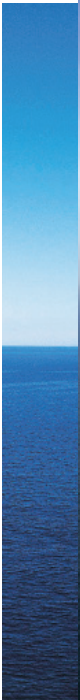
Bien qu'initialement le PAM était axé sur la maîtrise de la pollution marine, au fil des ans son mandat s'est peu à peu élargi pour inclure la planification et la gestion intégrée de la zone côtière. En 1995, le Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer a été amendé, et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, également connu sous l'appellation Protocole « ASP et biodiversité », a été signé. Le PAM a alors vu son mandat s'orienter sur les actions et il a également commencé à traiter des questions de développement durable.

Le PAM a été un processus unique sous un aspect très important : les pays en développement ou développés de la Méditerranée, aux cultures et traditions différentes, se réunissent autour d'une table sur un pied d'égalité et oeuvrent ensemble pour un meilleur environnement marin, pour les générations actuelles et futures.

Devant les nombreux problèmes causés par les sources de pollution dues au grand nombre d'activités humaines situées à terre ou en mer, la communauté scientifique a évalué la fragilité des ressources naturelles et les défis à relever pour assurer un développement durable de la région. Le PAM se préoccupe de ces questions en joignant différents secteurs de la société méditerranéenne à ses efforts pour préserver les ressources humaines et naturelles de la région, détériorées par un développement rapide qui n'a pas toujours été planifié en fonction de l'avenir.



\_Albanie\_Algérie\_Bosnie-Herzégovine  
\_Chypre\_Communauté européenne  
\_Croatie\_Égypte\_Espagne\_France  
\_Grèce, Israël\_Italie\_Liban\_Libye  
\_Malte\_Maroc\_Monaco\_Monténégro  
\_Slovénie\_Syrie\_Tunisie\_Turquie



La mer Méditerranée couvre plus de **2.500.000 km<sup>2</sup>** avec un littoral de **46.000 km**. La population des pays méditerranéens atteint presque **450 millions** d'habitants, auxquels **170 millions** de touristes viennent s'ajouter chaque année.

Sa profondeur moyenne est tout juste de **150 mètres**. Il s'agit d'une mer semi-fermée avec deux issues principales : le détroit de Gibraltar d'environ **14 km** de large et le canal de Suez. Par conséquent, les eaux de la Méditerranée prennent plus d'un siècle pour être renouvelées par les apports d'autres océans.

S'agissant de la diversité biologique, la Méditerranée est l'une des mers les plus riches au monde : **7,5%** de toutes les espèces animales et **18%** de toute la flore marine dans une mer qui ne représente que **0,7%** de la surface totale des océans. La flore et la faune méditerranéenne consistent d'une part en espèces caractéristiques des zones tempérées et d'autre part en espèces des zones sous-tropicales ; **30%** de ces espèces sont endémiques.



Ses eaux rejoignent les littoraux de pays d'Europe, du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, ce qui rend cette région complexe du point de vue politique, économique et géographique mais également unique et diverse du point de vue environnemental.

Les **Parties contractantes** prennent des décisions sur les stratégies, le budget et le programme du PAM lors de réunions ministérielles qui se tiennent tous les deux ans. Les **Points focaux** désignés par les PC examinent l'état d'avancement des travaux et assurent l'application des recommandations au niveau national. Un Bureau, composé de six représentants des Parties contractantes, est élu par roulement afin de guider et conseiller le Secrétariat du PAM dans la période entre deux réunions ordinaires.

Depuis 1982, le Secrétariat de l'**Unité de coordination du PAM** siège à Athènes sur la base d'un accord de pays-hôte signé entre la Grèce et le PNUE. Le Secrétariat remplit des fonctions diplomatiques, politiques et de communication, en supervisant les composantes principales du PAM (les Centres d'activités régionales) et s'occupe d'organiser les réunions principales et les programmes majeurs.

Le PAM tire en grande partie son influence régionale de son étroite interaction avec diverses institutions du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales qui partagent son engagement à œuvrer en faveur de la prospérité de la région méditerranéenne et du bien-être de ses peuples.

Le nombre toujours plus grand d'**ONG** méditerranéennes axées sur l'environnement et le développement reflète l'intérêt croissant du public à participer aux activités. Le PAM, reconnaissant leurs compétences et capacités en matière de sensibilisation, appuie leurs initiatives et les encourage à participer à ses activités.

Les activités du PAM sont avant tout financées par les Parties contractantes via les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Parmi les autres sources de financement en appui de projets et activités spécifiques, on compte les contributions volontaires de l'Union européenne, des institutions du système des NU et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

**La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)** est un organe consultatif pour les Parties contractantes. Établie en 1996, sa structure unique est composée des représentants des 22 Parties contractantes ainsi que de 15 représentants des pouvoirs locaux, des milieux professionnels et des ONG, placés sur un pied d'égalité pour constituer un groupe de réflexion en matière de politiques visant à promouvoir le développement durable dans le Bassin méditerranéen. La CMDD a coordonné la préparation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) que les Parties contractantes ont adoptée en 2005.





La Stratégie établit quatre objectifs majeurs pour promouvoir la durabilité :

- contribuer au développement économique ;
- réduire les disparités sociales ;
- changer les modèles de production et de consommation insoutenables et assurer la gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la gouvernance.

## Le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL)

représente la composante scientifique et technique du PAM. Ce programme est responsable de l'application des protocoles « tellurique », « immersion » et « déchets dangereux ». Le MED POL aide les pays méditerranéens à formuler et mettre en œuvre des programmes de surveillance continue de la pollution, y compris la mise en place de mesures de lutte contre la pollution et l'élaboration de plans d'action visant à éliminer la pollution venant de sources situées à terre.

## Le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), France

adopte une approche systémique et prospective aux questions relatives à l'environnement et au développement en Méditerranée en utilisant des outils d'observation et d'évaluation. Il produit des indicateurs ; afin d'aider les pays, des experts, attentifs à l'avenir, conçoivent des scénarios visant à réconcilier l'environnement et les réalités du développement socio-économique.

## Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Croatie

est essentiellement orienté sur la gestion intégrée de la zone côtière afin de soulager les problèmes de développement dans les zones côtières bâties. Il offre une assistance technique et coordonne les programmes d'aménagement côtier (PAC) qui exigent le plus souvent la participation de plusieurs instances locales.

## Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), Tunisie

concentre ses activités sur la diversité biologique et s'implique dans la protection des espèces méditerranéennes et de leurs habitats ainsi que des écosystèmes. Il élabore des plans de gestion, met au point des outils d'information pour la surveillance continue et encourage des campagnes de sensibilisation et la diffusion d'information auprès de spécialistes et d'organisations internationales pertinentes, y compris les ONG.

## Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine (REMPEC), Malte

assiste les états côtiers de la Méditerranée à mettre en place leurs capacités nationales de prévention et d'intervention en cas d'accidents maritimes majeurs. Il facilite également la coopération entre les pays dans la lutte contre la pollution marine accidentelle due à toute une gamme de substances dangereuses, y compris les hydrocarbures. Le REMPEC est géré conjointement par le PAM et l'OMI (l'Organisation maritime internationale) sous l'égide desquels il a été établi.

## L'INFO/RAC, Italie

offre ses services en matière de communication et d'appui technique au Secrétariat du PAM et aux autres composantes régionales du PAM (les CAR). L'INFO/RAC vise également à renforcer la sensibilisation du public et à établir des partenariats de travail multisectoriels qui favorisent le développement durable dans toute la région méditerranéenne.

## Le Centre d'activités régionales de la production propre (CAR/PP), Espagne

encourage la réduction des déchets provenant du secteur industriel méditerranéen et s'efforce de diffuser des techniques de production propre vérifiées et contrôlées. Le Centre organise également des formations et encourage l'échange d'experts, facilitant ainsi le transfert de technologies dans la région.

## Le Programme pour la protection des sites historiques côtiers (100 SH), France

consacre ses travaux à des sites figurant sur la liste des 100 sites historiques, situés dans différents états riverains de la Méditerranée ; il offre des cours de formation sur les pratiques optimales de gestion des sites.

## Les six Centres d'activités régionales (CAR)

sont situés dans des pays de la Méditerranée, chacun offrant sa propre expertise en matière d'environnement et de développement au profit de la communauté méditerranéenne par la mise en œuvre des activités du PAM.



## LES ACTIVITÉS PRINCIPALES

- [ Lutter contre la pollution due aux activités menées à terre
- [ Prévenir les accidents maritimes et les rejets illicites des navires
- [ Gérer les zones côtières
- [ Préserver la diversité biologique marine et côtière de la Méditerranée
- [ Intégrer environnement et développement
- [ Promouvoir l'information et la communication
- [ Sauvegarder le patrimoine culturel

## LES DÉFIS POUR L'AVENIR

- [ assurer une réduction massive de la pollution provenant de sources situées à terre ;
- [ protéger les habitats marins et côtiers et les espèces menacées;
- [ rendre les activités maritimes plus sûres et plus conscientes de l'environnement marin de la Méditerranée ;
- [ intensifier la planification intégrée des zones côtières ;
- [ surveiller la propagation des espèces envahissantes ;
- [ limiter la pollution par les hydrocarbures et intervenir rapidement en cas d'accidents ;
- [ promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne.

L'influence régionale, dont le PAM jouit, vient en grande partie de son étroite coopération avec les différentes institutions du système des NU et autres organisations intergouvernementales qui partagent l'engagement du PAM au profit de la prospérité de la région méditerranéenne et du bien-être de ses peuples.



# crédits

couverture © 2007 JupiterImages Corporation  
pages 04-05 © 2007 JupiterImages Corporation  
page 07 © SXC  
page 09 © EWEA/Elsam

Cette publication est imprimée  
sur papier composé à soixante  
pour cent de canne à sucre,  
sans chlore, recyclable  
et biodégradable.

## contacts

Programme des Nations unies pour l'environnement /  
Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)  
48 avenue Vassileos Konstantinou, 11635 Athènes, Grèce  
**Tel** +30 210 7273100 **Fax** +30 210 7253196-7  
**E-mail** [unepmedu@unepmap.gr](mailto:unepmedu@unepmap.gr) **Web** [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)

